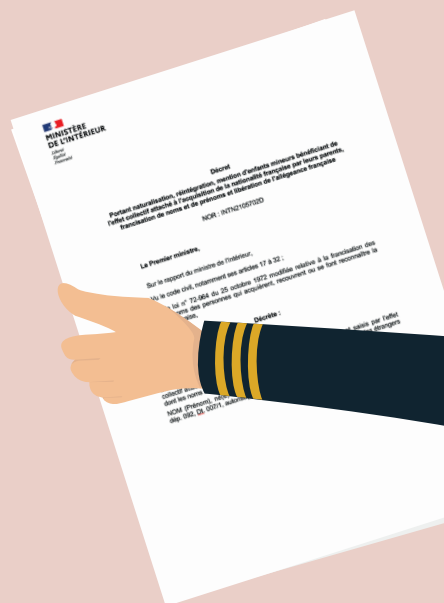




MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Accès à la nationalité française par décret

Déposez directement votre demande en ligne sur :

[administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr](http://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)

# DEMANDE EN LIGNE D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE PAR DÉCRET

Déposez directement votre demande en ligne sur :

**administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr**

## 1 | COMMENT ME CONNECTER ET DÉPOSER MA DEMANDE ?

Vous pouvez faire votre démarche depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Pour vous aider à constituer votre dossier, un simulateur est disponible sur service-public :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Naturalisation>

## 2 | COMMENT SUIVRE MON DOSSIER ?

Vous serez informé en temps réel et sur votre espace personnel de l'avancée de votre dossier, des éventuels compléments que vous devrez apporter et des décisions prises.

## 3 | SI J'AI D'AUTRES QUESTIONS, OÙ ME RENSEIGNER ?

- Via le formulaire de contact en ligne.
- En appelant le **0 806 001 620** (appel gratuit).

**ATTENTION :** Cette téléprocédure concerne uniquement les demandes de naturalisation par décret et non, par exemple, l'accès à la nationalité à raison du mariage.